

# STIGMATISATION DANS LA SPHÈRE DU TRAVAIL CHEZ LES PERSONNES AYANT DES TROUBLES DE SANTÉ MENTALE

---

Dumont A., et Briand C.

Programme d'ergothérapie, École de réadaptation, Université de Montréal.  
Centre d'études sur la réadaptation, le rétablissement et l'insertion sociale (CÉRRIS),  
Centre de recherche Fernand-Seguin, Hôpital Louis-H. Lafontaine.

## Introduction

Plusieurs études montrent que le fait d'occuper un emploi compétitif entraîne des effets positifs chez les personnes ayant un trouble mental (TM). Toutefois, ces personnes sont encore largement sous-représentées dans la sphère du travail, en partie en raison de la stigmatisation faite par les employeurs. Les établissements de santé, en particulier les établissements de santé mentale, reconnaissent l'importance de lutter contre la stigmatisation. Cependant, dans les faits, ils n'embauchent pas plus ces personnes.

## Méthodologie

Une consultation de documents-clés en lien avec la stigmatisation, une revue de la littérature scientifique et l'analyse plus approfondie d'articles en lien avec les barrières à l'emploi, la divulgation, la législation ainsi que la perception des employeurs ont été effectuées.

## Résultats

Ce projet permet de bien définir les concepts liés à la stigmatisation en lien avec la sphère du travail. De plus, il permet de mieux comprendre l'embauche et la non-embauche des personnes ayant un TM en regard de la stigmatisation.

## Discussion/Conclusion

Ce projet interpelle les ergothérapeutes œuvrant en santé mentale dans leur rôle d'agent de changement, puisqu'il permet de comprendre les aspects sociaux entravant l'accès à une occupation aussi importante que le travail. Une réflexion sera également entamée sur l'embauche des personnes ayant un TM dans les établissements de santé.

